



RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 13 juillet 2015), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.

RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 28 août 2015 au 16 octobre 2015. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation. Le prix de souscription commencera à 99,93 % le 28 août 2015 et progressera au taux de 0,01 % par semaine pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 16 octobre 2015.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS

EN QUELQUES MOTS

RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- La valeur du support s'apprécie selon l'évolution du cours de l'action BNP Paribas.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 9 % par année écoulée⁽¹⁾, si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'action BNP Paribas est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si le cours de l'action a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative du cours de l'action BNP Paribas depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %⁽²⁾.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 8,61 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de -5,78 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 16 octobre 2015 jusqu'à la Date d'Echéance (le 30 octobre 2025) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 16 octobre 2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et il bénéficie d'un **gain de 9 % par année écoulée**⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 90 %**⁽²⁾, soit **9 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial**, si le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'action BNP Paribas est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'action BNP Paribas autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 9 % par année écoulée**⁽¹⁾. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'action BNP Paribas (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action BNP Paribas.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action BNP Paribas. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action BNP Paribas.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 8,61 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 6,60 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1^{ÈRE} ANNÉE

Si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

- ✎ **Le Capital Initial,**
- ✎ **augmenté d'un gain de 9 % par année écoulée.**
(Soit un TRA⁽¹⁾ maximum de 8,61 %⁽²⁾)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 16 octobre 2025, on observe le cours de l'action BNP Paribas par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 30 octobre 2025 :

- ✎ **Le Capital Initial,**
- ✎ **augmenté d'un gain final de 90 %, soit 9 % par année écoulée.**
(Soit un TRA⁽¹⁾ de 6,60 %)

CAS MÉDIAN

Si le cours de l'action BNP Paribas est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 30 octobre 2025 :

- ✎ **Le Capital Initial,**
(Soit un TRA⁽¹⁾ de 0 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le cours de l'action BNP Paribas est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 30 octobre 2025 :

- ✎ **Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'action BNP Paribas.**
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'action BNP Paribas. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

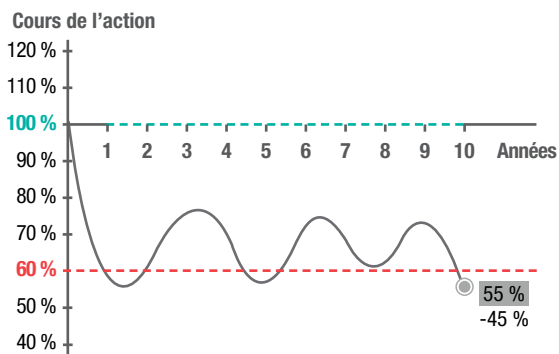
⁽²⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 9 % à la 1^{ère} Date de Remboursement Automatique Anticipé (1^{ère} année).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION LA 10^{ÈME} ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

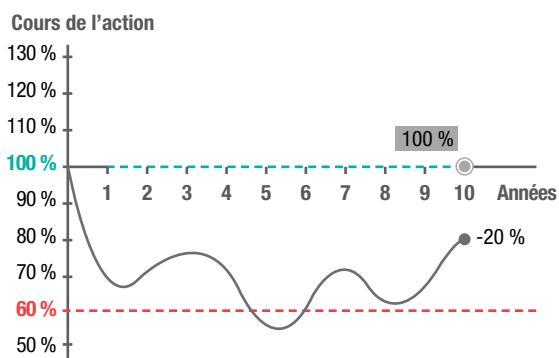


À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le cours de l'action est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale du cours de l'action, soit 55 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du cours de l'action, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 %
TRA⁽¹⁾ : -5,78 %

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION LA 10^{ÈME} ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

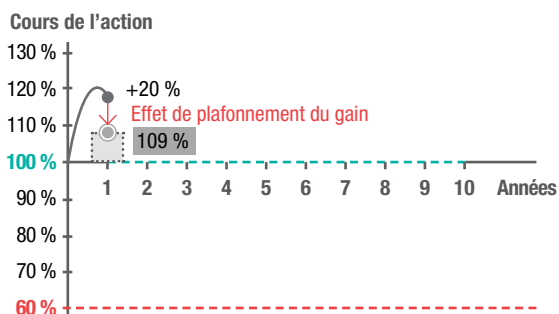


À chaque Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le cours de l'action est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'action à l'échéance.

Remboursement final : 100 %
TRA⁽¹⁾ : 0 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DU COURS DE L'ACTION (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{ère} Date d'Observation Annuelle, le cours de l'action est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 9 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du cours de l'action (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 109 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'action.

Remboursement final : 109 %
TRA⁽¹⁾ : 8,61 %

- Performance de l'action BNP Paribas
- Niveau de remboursement du support
- Gain
- Niveau de remboursement du support
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

Information importante : la valorisation de **RENDEMENT ACTION BNP PARIBAS** en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'action BNP Paribas et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le cours de l'action BNP Paribas est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'action BNP Paribas, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'ACTION

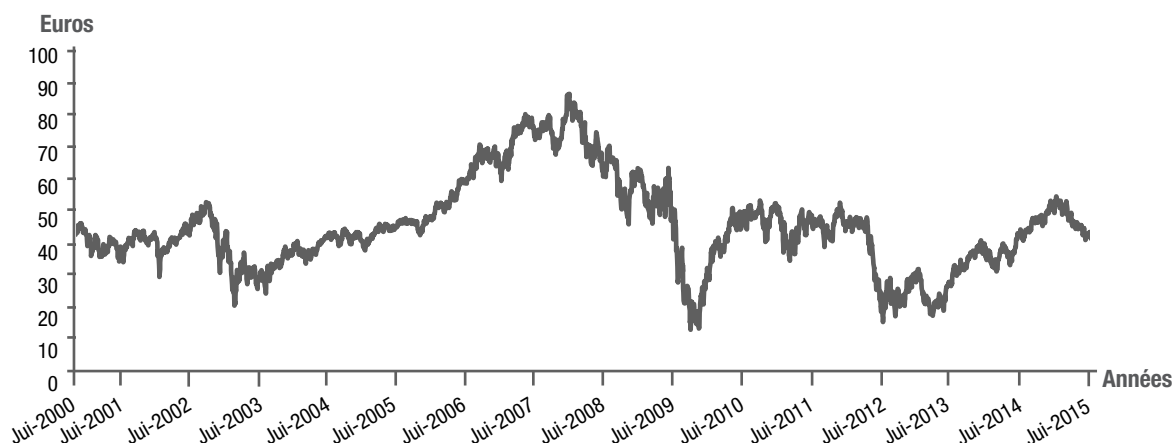
BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Il est présent dans 75 pays et compte près de 188 000 collaborateurs, dont plus de 147 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité : les activités Retail Banking; le pôle Investment Solutions; le pôle Corporate and Investment Banking (CIB). BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

CRÉATION	SECTEUR	FITCH ⁽¹⁾	NOTATION S&P ⁽¹⁾	NOTATION MOODY'S ⁽¹⁾	PRODUIT NET BANCAIRE ⁽²⁾	CAPITALISATION BOURSIÈRE ⁽²⁾
2000	Bancaire	A+/F1	A+/A-1	A1/Prime-1	39 168M€	61,4M€

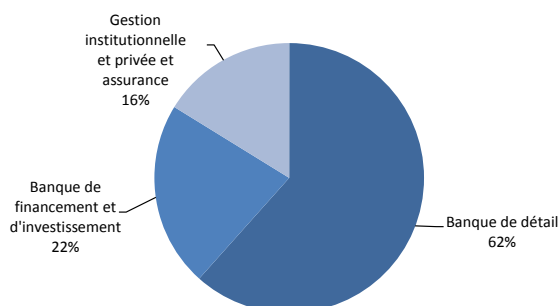
ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action BNP Paribas.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

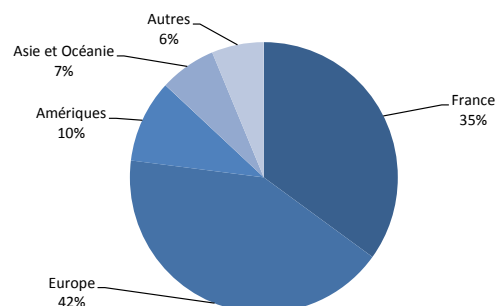


RÉPARTITION SECTORIELLE DU PRODUIT NET BANCAIRE



Source : Bloomberg au 13/07/2015.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PRODUIT NET BANCAIRE



DONNÉES DU GROUPE AU	RATIO COMMON EQUITY TIER 1	RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES	COÛT DU RISQUE	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
31/12/2014	10,5 %	12,6 %	9,00 %	60 pb	1 304 M€
30/06/2015	10,8 %	13,0 %	10,01 %	51 pb	2 555 M€

⁽¹⁾ Bloomberg, Fitch, S&P et Moody's Ratings au 13/07/2015.

⁽²⁾ Chiffres au 31/12/2014

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Nature juridique	Obligation de droit français
Émetteur	Natixis Structured Issuance (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 13 juillet 2015)
Période de souscription	Du 28 août 2015 (9h00) au 16 octobre 2015 (17h00).
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012857605
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Action BNP Paribas Code Bloomberg : BNP FP; Code ISIN : FR0000131104 L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action BNP Paribas.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription commencera à 99,93 % le 28 août 2015 et progressera au taux de 0,01 % par semaine pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 16 octobre 2015.
Date d'Observation Initiale	16 octobre 2015
Date d'Émission et de Règlement	16 octobre 2015
Dates d'Observation Annuelle	17 octobre 2016, 16 octobre 2017, 16 octobre 2018, 16 octobre 2019, 16 octobre 2020, 18 octobre 2021, 17 octobre 2022, 16 octobre 2023, 16 octobre 2024
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	31 octobre 2016, 30 octobre 2017, 30 octobre 2018, 30 octobre 2019, 30 octobre 2020, 1 ^{er} novembre 2021, 31 octobre 2022, 30 octobre 2023, 30 octobre 2024
Date d'Observation Finale	16 octobre 2025
Date d'Échéance	30 octobre 2025
Niveau Initial	Cours de clôture de l'action le 16 octobre 2015
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

